



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'inévitable restructuration des coopératives agricoles (LPG) dans l'ex-RDA

Benoît Petit

Citer ce document / Cite this document :

Petit Benoît. L'inévitable restructuration des coopératives agricoles (LPG) dans l'ex-RDA. In: Économie rurale. N°214-215, 1993. La fin du collectivisme agricole à l'Est : une nouvelle donne pour l'Europe ? Session de printemps 1992 organisée par Mme Simone Nidenberg et M. Alain Pouliquen. pp. 62-67;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1993.4535>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1993_num_214_1_4535

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

The inevitable restructuration of the agricultural cooperatives in the ex - GDR

1. The German re-unification brings to the former German Democratic Republic (GRD) an unprecedented development : a new legislation, an agricultural reform, a new labor and productive cooperatives status, a re-distribution of land. Land as well as capital have then to be considered as new economics and social important stakes. A news law for the restructuration of enterprises provides the implementation of private economy. II. The end of the soviet model : In the course of 1972 used by cooperatives of class III is greater than that of cooperatives class I and II. Land was reduced to a means of production that was detained by the cooperatives and/or the state. Local taxation is introduced on the basis of past productivity evaluations. This tax takes equally into account the distance to the market and the reasoning of L. v. Thünen, a marginal cost analyst, who began to be rehabilitated by historians in the middle of the 1980s. III. What kind of status for the land : private or cooperative ? In 1991 there were about 600 failures in the field of agriculture. The law allowed until 31/12/1991 for the cooperatives to disappear. In so doing they had to chose between several juridical models fora market economy integration.

Résumé

I. La réunification allemande apporte à l'ancienne RDA un processus unique dans l'histoire : une nouvelle législation, une réforme agricole, un nouveau statut pour les agriculteurs et les coopératives agricoles, une restructuration de la distribution de la terre. Celle-ci et le capital deviennent un enjeu politique central qui prennent une signification économique et sociale importante. Une nouvelle loi pour la restructuration des entreprises prévoit l'implantation de l'économie privée. II. La fin du modèle soviétique. La surface agricole utile des coopératives de type II en 1972. Un impôt foncier est introduit sur les calculs passés d'évaluation de la fertilité. Il prend en compte les distances par rapport au passé et le raisonnement de L. V. Thünen, théoricien marginaliste qui commence à être réhabilité dans les années 1980. III. Quel statut pour la terre : privé ou coopératif ? Un an après l'unification, il y a eu plus de 600 faillites de coopératives dans l'agriculture. La loi donne jusqu'au 31/12/91 pour que les coopératives se transforment. Elles peuvent choisir entre divers modèles juridiques.

L'INÉVITABLE RESTRUCTURATION DES COOPÉRATIVES AGRICOLES (LPG) DANS L'EX-RDA(1)

Benoît PETIT*

Résumé :

I. La réunification allemande apporte à l'ancienne RDA un processus unique dans l'histoire : une nouvelle législation, une réforme agricole, **un nouveau statut pour les agriculteurs et les coopératives agricoles**, une restructuration de la distribution de la terre. Celle-ci et le capital deviennent un enjeu politique central qui prennent une signification économique et sociale importante. Une nouvelle loi pour la restructuration des entreprises prévoit l'implantation de l'économie privée. **II. La fin du modèle soviétique.** La surface agricole utile des coopératives de type II en 1972. Un impôt foncier est introduit sur les calculs passés d'évaluation de la fertilité. Il prend en compte les distances par rapport au passé et le raisonnement de L. V. Thünen, théoricien marginaliste qui commence à être réhabilité dans les années 1980. **III. Quel statut pour la terre** : privé ou coopératif ? Un an après l'unification, il y a eu plus de 600 faillites de coopératives dans l'agriculture. La loi donne jusqu'au 31/12/91 pour que les coopératives se transforment. Elles peuvent choisir entre divers modèles juridiques.

THE INEVITABLE RESTRUCTURATION OF THE AGRICULTURAL COOPERATIVES IN THE EX - GDR

Summary :

1. The German re-unification brings to the former German Democratic Republic (GRD) an unprecedented development : a new legislation, an agricultural reform, a new labor and productive cooperatives status, a re-distribution of land. Land as well as capital have then to be considered as new economics and social important stakes. A news law for the restructuration of enterprises provides the implementation of private economy. **II. The end of the soviet model** : In the course of 1972 used by cooperatives of class III is greater than that of cooperatives class I and II. Land was reduced to a means of production that was detained by the cooperatives and/or the state. Local taxation is introduced on the basis of past productivity evaluations. This tax takes equally into account the distance to the market and the reasoning of L. v. Thünen, a marginal cost analyst, who began to be rehabilitated by historians in the middle of the 1980s. **III. What kind of status for the land** : private or cooperative ? In 1991 there were about 600 failures in the field of agriculture. The law allowed until 31/12/1991 for the cooperatives to disappear. In so doing they had to chose between several juridical models for a market economy integration.

L'unification allemande apporte au monde rural de l'ancienne République démocratique allemande (RDA) un processus unique dans l'histoire : une législation nouvelle, une **réforme agraire**, un autre statut pour les tra-

vailleurs et les unités de production, un bouleversement dans la répartition et la place de la terre. Celle-ci devient un enjeu politique central, selon un processus encore jamais vu, puisqu'il s'agit de passer d'un système planifié,

* Université de Toulouse II, Le Mirail, Département de Géographie.

1. Cet article est la reprise d'une contribution à la session de printemps 1992, remise à jour après une recherche de quatre mois dans les "nouveaux Länder

allemands, à l'été 1992, dans le cadre du CNRS-Fondation F. Thyssen", projet de recherche consacré à l'étude du "Processus de privatisation dans l'agriculture", à poursuivre en 1993, en lien avec l'URA 906 du CNRS "Dynamique de l'espace rural".

basé sur la propriété collective, à un système de référence au marché de la Communauté économique européenne, s'appuyant sur l'initiative et la propriété privées. Par une sorte d'inversion du sens historique, la **transition** (B. Chavanne, 1990) n'est plus celle du capitalisme au socialisme, mais l'accès à une forme de libéralisme particulier, "l'économie sociale de marché" : elle signifie la recomposition des institutions, des lois et de tout de qui s'était échafaudé pendant quarante années pour constituer ce socialisme "réellement existant" protégé derrière le mur de Berlin.

La particularité de la révolution qui se passe dans les nouveaux Länder, par rapport aux autres pays de l'Europe de l'Est, vient de ce que le changement est encadré à la fois par la législation et le personnel politique ou économique des *anciens Länder* ; la recomposition qui s'impose, guidée par le modèle de l'Ouest, est de ce fait sans doute moins laissée à l'initiative des intéressés. Si le changement a été espéré par beaucoup d'agriculteurs, puis souhaité avec les élections, (peut-être moins par les salariés des entreprises d'état -VEG qui ne seront pas étudiés ici-), les coopérateurs des LPG n'avaient pas prévu les conséquences de l'unification ; beaucoup ont voté pour une parité des monnaies, puis pour le programme de la CDU (B. Petit, 1990) pensant garder les avantages de la situation précédente et acquérir le niveau de vie des Allemands de l'Ouest. Ils se sont trouvés touchés de plein fouet par le démantèlement de leurs coopératives et par le rythme rapide des changements organisés par en haut : ils sont désormais contraints de choisir entre divers statuts professionnels pour lesquels ils ne se sentent pas préparés. Aussi la propriété de la terre devient-elle pour eux le signe et la concrétisation de leur insertion dans les nouveaux rapports de production. Combien de paysans-coopérateurs seront-ils acteurs dans les modifications en cours ? Se sentiront-ils, comme au Danemark ou en Espagne, "offerts en victimes" (H. D. Kurz, 1992) pour l'entrée dans l'Europe communautaire ? Par ailleurs certains blocages, principalement du côté de la propriété de la terre, ralentissent le cours de la restructuration ; aussi le statut de *la propriété de la terre, (publique, coopérative ou privée)* doit-il être étudié avec précision, comme un reflet particulièrement significatif de la mutation qui touche la campagne allemande.

PRIVATISER LA TERRE : UNE PRIORITÉ

La loi fondamentale du *Traité de l'union économique, sociale et monétaire* signé en juin 1990, qui en quelque sorte "annexe" l'ex-RDA, insère d'un coup les "nouveaux Länder" dans la législation de la RFA ; elle engendre une destruction des institutions corporatistes agricoles (parti paysan, syndicat, Centrale d'approvisionnement et encadrement juridique) qui contribuaient à planifier l'agriculture du pays. Les 5,85 millions d'hectares étaient exploités par quelques 4 000 coopératives (LPG) insérées dans un système d'aval (VdgB) et une structure de transformation "intégrés". M. Pollack un moment ministre de l'agriculture dans la RDA de transition, se donnait deux objectifs prioritaires "la privatisation et le tourisme" (P. Pollack, 1990). Le souci des auto-

rités politiques fédérales est de fermer les coopératives, ou de les démanteler en proposant plusieurs modèles juridiques, société de personnes ou de capitaux, la SARL (GmbH), l'exploitation familiale ou privée, ou la coopérative "productive" ayant l'agrément (LPG e. G.). Dans bien des cas la privatisation ne se distingue pas beaucoup de l'assainissement des entreprises publiques opérées par la société fiduciaire, la *Treuhandanstalt*, dans d'autres branches : il s'agit de détacher d'abord des unités qui ne sont pas directement liées à la production principale et de démembrer les combinats surdimensionnés (B. Petit, 1992).

La **terre** prend un poids particulier dans ce processus, comme capital foncier à partager ; les autorités ont en plus le souci de donner un patrimoine foncier et auront à gérer des impôts locaux. A l'automne 1991 d'autres mesures sont prises dans le cadre de "l'œuvre collective pour la croissance à l'Est" "*Gemeinschaftswerk Aufschwung Ost*", avec, entre autres postes, en 1991, 5 milliards de DM pour les investissements communaux, et pour 1991 et 1992, 600 millions pour la politique régionale et 400 millions pour l'aide à l'environnement (E. Bafoil, 1991). Mais l'affectation de ces sommes entre les cinq nouveaux Länder et plus encore à l'intérieur de chacun d'eux reste complexe. Une sorte de rente foncière d'une nouvelle forme risque sans doute d'être ainsi attribuée aux sols bénéficiant des aides fédérales ou européennes. La loi "*pour l'adaptation structurelle de l'agriculture à l'économie sociale et écologique de marché*", du 24 juin 1990 et ses décrets d'application (ministère fédéral de l'agriculture, 1991) prévoient la restructuration des entreprises par le changement de leur statut (avant le 1er janvier 1992) et la mise en place d'exploitations privées. M. Kiechle, ministre fédéral de l'agriculture, parle de déconcentration et décartellisation ("*Entflechtung*") ; il propose l'aide fédérale pour améliorer la structure de la répartition, des terres et quatre milliards de DM avec, pour tous les Länder, une aide spéciale de la CEE dans des programmes spéciaux (six milliards dont 1,2 directement pour l'agriculture, jusqu'en 1993). Il est aussi prévu des lois "d'adaptation progressive", permettant une moins rapide imposition des règlements européens et des aides particulières des fonds de Bruxelles, (un milliard d'Ecus pour les Fonds structurels, 800 à 900 millions pour l'agriculture (P. Collet, 1990). Mises en jachère des sols et pluriactivité, souci écologique, production intensive et spécialisation entre production animale et végétale en sont les axes majeurs ; mais il est prévu que la moitié des 850 000 personnes qui sont occupées dans la branche doivent perdre leur travail ; la population active agricole passant de 7 % à 3 % de la population active. La transition est ainsi beaucoup plus rapide que celle qui s'opère en Hongrie ou en Pologne, mais beaucoup mieux "encadrée financièrement". Les aides et le cadre juridique européens arrivent dans chaque nouveau Land qui peut apporter une certaine particularité régionale, dans une optique fédérale (I. Von Münck, 1992). Le § 143 de la "*loi pour régler la question ouverte des biens*" (fonciers, immobiliers et autres)

adoptée en même temps que le traité d'unification, stipule que les biens expropriés depuis 1949, ou cédés à l'Etat par nécessité économique, peuvent en théorie être rétrocédés. Seule clause demandée par l'URSS à son accord au traité d'Union, les expropriations faites avant 1949 sous le régime d'occupation soviétique ont un caractère définitif. Mais l'ancien chancelier H. Schmidt avertit que les rétrocessions, comme l'assainissement écologique de l'ex-RDA, peuvent forcer à des dépenses nécessaires jusqu'ici non calculées (H. Schmidt, 1992). "On saute un précipice seulement en une seule fois" se plaît à dire le député européen, le comte von Thadden, enseignant à Göttingen, à Paris (EHESS) et depuis peu à Frankfort/Oder ; ce à quoi les partisans d'un peu plus de prudence rétorquent que l'on ne saute par toutes les marches d'un escalier d'un seul coup" ; or, le chemin à parcourir est grand et les transitions à effectuer complexes.

FEU LE MODÈLE SOVIÉTIQUE : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Le modèle soviétique, adapté à la RDA, pensait avoir réglé de manière irréversible la question de la propriété en nationalisant les terres : l'entrée plus ou moins forcée des agriculteurs dans les coopératives avait été ressentie comme une absurdité par les anciens propriétaires, (les plus aisés en général) et beaucoup avaient émigré après s'être opposé à la collectivisation, alors que les attributaires, salariés agricoles ou journaliers et nouveaux venus après la guerre, qui avaient obtenu un morceau de terre dans les années 1945-55, n'étaient en 1960 pas aussi opposés à la mise en place des coopératives ; il voyaient plutôt en elles une possibilité de promotion sociale. La pratique, en s'appuyant sur les textes d'autres marxistes, justifiait la disparition des "koulaks", cette classe moyenne de propriétaires fonciers, présentés comme alliés objectifs des grands propriétaires (nobles, hobereaux ou *junker*), dont le SED voulait anéantir l'influence économique et le pouvoir politique. La mise en place systématique du modèle soviétique se différenciail du modèle "danois", tout comme du modèle anglais d'industrialisation (M. Sivignon, 1992) ; elle était perçue par les uns comme une spoliation, par les autres comme un moyen de créer plus de justice et d'efficacité à la campagne. La politique proposait d'abord plusieurs paliers dans la collectivisation des biens, les machines et les bêtes (*LPG de type I et II*) d'abord et enfin en dernier (*LPG de type III*) de la terre, collectivisation imposée lors de l'édification du mur de Berlin.

Au cours de l'année 1972 la SAU travaillée par les coopérative de rang III dépasse celle mise en culture par les coopératives de rang I et II. Mais l'importance des personnes employées dans chaque coopérative correspond à une productivité assez basse (en 1965, dans les coopératives de rang III, qui mettent en culture moins de 200 hectares, chaque coopérateur exploitait environ 4,9 ha ; dans celles de plus de 200 ha en moyenne 6,4 ha (B. Petit, 1983). En 1972, les 7 565 coopératives travaillent en moyenne 713 ha pour 120 travailleurs, (soit 6 ha/coopérateur, avec une forte disparité entre les *LPG de produc-*

tion animale ou végétale) ; mais il est vrai que les statistiques intègrent toute l'administration et le personnel annexe (cuisiner, électricien), à ce moment la politique vise en effet à spécialiser systématiquement chaque filière de produits. La concentration, la spécialisation, la mécanisation et la standardisation, comme paramètre caractérisant la production "*de forme industrielle*", sont mises en place jusqu'à l'excès, tant le volontarisme reposait sur des postulats technicistes et productivistes ; progrès génétique et collectivisme ne pouvaient être contestés.

Un petit lopin de terre était attribué à chaque coopérateur, mais propagande et éducation proposaient un certain idéal du modèle de l'ouvrier-coopérateur-paysan, pour lequel faire une activité rurale à côté de son travail "en usine" était déconsidéré, tout comme de travailler en fin de semaine. Sans doute des contre-tendances existaient, surtout dans les dernières années, pendant lesquelles les autorités ont encouragé les revenus complémentaires, par la vente de produits privés et de bonne qualité, obtenus sur les *Schrebergarten* (jardins ouvriers) ; cela correspondait au souci d'approvisionner le consommateur par les marchés parallèles, mais aux prix contrôlés, pour certains produits (œufs, miel, bêtes de basse-cour), que les lourdes structures de distribution publiques, malgré les subventions, ne pouvaient distribuer en qualité et quantités suffisantes. Ainsi, la terre était réduite à n'être qu'un moyen de production détenu par les coopératives et/ou l'Etat. Si le "*frutus*" comme l'"*usus*", ne pouvaient être appropriés que dans des limites précises, la loi déniait toute valeur à l'"*abusus*", toute transaction privée ou transmission par l'héritage était interdite ; une inflexion de la législation avait, les derniers temps, touché les règlements sur les maisons ou appartements, mais l'idéologie ne semblait vouloir accorder à ceux-ci aucune valeur (R. Steding, 1992 ; G. Craushaa, 1991), ni comme moyens de spéculation, ni moyens de thésaurisation, ni comme patrimoine ; sans doute est-ce aussi pour cela que la valeur écologique était aussi peu considérée (et l'épargne si abondante).

Une théorie complexe de la **rente foncière** (liant les réflexions sur les rentes différentielles de D. Ricardo et s'appuyant sur des commentaires du livre III du *Capital* de K. Marx) servait à justifier le barème pour l'impôt foncier que devaient payer les coopératives et fermes d'Etat à partir des diverses fertilités du sol. Les spécialistes affirmaient, en s'appuyant sur l'érudition de la propriété privée du sol, qu'il n'y avait plus de rente absolue de la terre dans le socialisme ; alors qu'en théorie on aurait pu discuter le fait que celle-ci pouvait être appropriée par l'Etat, puisque ce dernier disposait du monopole des sols et des équipements. Sur la base des évaluations passées, une fiscalité locale devra être mise en place, intégrant également l'éloignement par rapport au marché et les raisonnements de l'économiste marginaliste, L. von Thünen, que les historiens commençaient à réhabiliter au milieu des années 80. Il s'agira désormais d'intégrer autrement l'espace dans la théorie et la pratique, car si les marxistes allemands affirmaient que la RDA se différenciail du modèle de l'URSS, par son ter-

ritoire bien plus restreint, ils faisaient dans les faits aussi peu de cas qu'eux des distances, sous estimant le transport et les services, qui pour eux ne sont pas créateurs de valeurs. Trois ans après l'unification, les terres en dessous de 35 sur l'échelle de fertilité sont déjà mises en jachère et cela correspond pour certains Land à plus de 15 % de la SAU. Le changement est brutal pour les coopératives.

QUEL STATUT PRIVÉ OU COOPÉRATIF POUR LA TERRE ?

De 1990 à mi-1991 il y a eu environ 600 faillites agricoles de LPG (V. Bauernverband, 1991), les coopératives avaient juridiquement jusqu'au 31/12/1991 pour disparaître. Elles ont dû choisir entre plusieurs formules juridiques : *L.P.G. e. G. (eingetragene)*, exploitation privée (ou familiale), entreprise de divers statuts - capitaux, en nom collectif ou Sarl (GmbH), 7 % ont le statut d'une société de personnes et l'on comptait 40 000 nouveaux exploitants, repreneurs d'exploitations provées ou familiales), travaillant des terres de 88 ha en moyenne - bien que la différence est importante entre les exploitations à temps plein (qui travaillent en moyenne 95 ha) et les "doubles actifs" ou exploitants à mi-temps qui travaillent environ 15 ha en moyenne) (ministère de l'Agriculture de Saxe, 1992). Le gouvernement fédéral semble privilégier les exploitations familiales et favoriser, par les aides ou les réglementations en cours, la mise en place d'agriculteurs responsables de leurs moyens de production, propriétaires des terres mises en culture ou louant celles-ci par des baux. Le problème est bien qu'il y ait des personnes aptes et/ou prêtes à répondre aux sollicitations des autorités. Se lancer dans l'exploitation familiale, c'est apprendre la comptabilité, les complexités de la TVA et de la fiscalité, la recherche de débouchés ; c'est accepter d'emprunter et de choisir des approvisionnements alors que toutes les règles et tous les partenaires évoluent. Auparavant la sanction dans la coopérative était un retard de carrière plus qu'une mutation, rarement un licenciement, désormais la sanction peut aller jusqu'à la perte du statut de producteur.

Un exemple **d'installation** a été présenté, lors de l'émission (le 22/3/92) sur FR3 "*D'un soleil à l'autre*" de R. Lunet, avec un jeune couple d'agriculteurs-éleveurs ayant racheté à la coopérative ses apports en terre et en machines. Le couple travaille 80 ha, la moitié en faire-valoir direct et l'autre en fermage ; il produit des céréales et du fourrage, il développe les ateliers à côté de trente vaches laitières et espère à terme se diversifier plus encore dans le tourisme, grâce aux chevaux, le premier investissement. Mais ces nouveaux agriculteurs ignorent le prix qu'ils pourront obtenir de leurs récoltes et les annuités de leurs remboursements : beaucoup de paramètres sont incertains ; comment établir une gestion prévisionnelle ? Pour beaucoup, trop âgés ou peu préparés à cette douloureuse reconversion, l'avenir semble bouché. Les gouvernements locaux mettent en place une nouvelle formation, des stages de reconversion ou des formules d'emploi à mi temps (ABM) pour susciter une préparation aux décisions individuelles. Bien souvent les

coopératives ne pouvant plus payer leur personnel, n'ont d'autre choix que le licenciement, les mises en préretraite ou en chômage partiel. Mais comme toutes les branches sont touchées, on estime à 5 millions de personnes la population qui aura un travail dans huit ans (P. Simonnot, 1992), et à plus d'un demi million les résidents travaillant à l'Ouest et habitant à l'Est (Pendler).

A la fin de 1991 plus de 8 000 *entreprises familiales* travaillaient près de 10 % de la SAU de l'ex-RDA dont près de 3 000 en Saxe (V. Bauernverband, op. cité). La politique est différente entre le sud, plus vallonné et le nord où les grandes coopératives sont plus nombreuses. C'est dans le *Mecklembourg-Vorpommern* (où près de 20 % des actifs travaillaient dans l'agriculture) que la reconversion des LPG semble la plus difficile : sur près de mille coopératives, plus des 2/3 étaient en 1990 spécialisées dans l'élevage avec 12,4 travailleurs pour 100 hectares, soit un sur 8,3) (R. Richter 1991). Reste donc à savoir comment la structure foncière va évoluer. Les coopératives éclatent, des ouvriers spécialisés dans la traite peuvent obtenir des parts financières de centres d'élevage (comme à *Dedelow*). une comparaison avec la Hongrie pourrait apporter quelques expériences de transition, intéressantes par leur progressivité (J. Juhasz, 1991 ; H. Nouyrit, 1991). Mais surtout, elle montrerait la "chance" des agriculteurs est-allemands par rapport à leurs collègues de l'Europe de l'Est pour qui le choix des technologies est rendu plus difficile en raison de l'absence de ressources financières et du faible niveau d'appropriation des technologies importées.

Au moment où les plus grandes coopératives françaises, comme COPAGRA ou La Cana, s'agrandissent et fusionnent pour créer des synergies sur les marchés de la transformation ou de la distribution, bien des professionnels des *nouveaux länder* qualifient d'illusoire l'installation de trop petits exploitants individuels dans un marché en pleine restructuration. Déjà la concurrence est vive pour les exploitations familiales de l'Ouest, ou pour les intermédiaires et les grands centres industriels des *anciens länder*, puissants financièrement et habitués aux règles d'un marché qu'ils maîtrisent. Certaines firmes de transformation se répartissent le marché laitier, de la bière et de la viande (voir les concentrations d'abattoirs). La stratégie de la puissante laiterie *Müller* paraît exemplaire : après avoir échoué son implantation dans le Brandebourg, elle semble réussir sa percée en Saxe, par des moyens ayant fait l'objet de vives critiques (K. Wittmann, 1991/92). Cette firme joue sur les différences de prix qui existent encore entre pays de la CEE et promet un prix élevé aux producteurs, mais sans doute pour mieux contrôler ensuite le circuit de la distribution. Certains théoriciens cherchent alors dans le retour à la loi coopérative de 1989 un voie alternative entre la grande coopérative et l'exploitation privée (R. Steding, 1990).

Mais l'Allemagne (à l'Est comme à l'Ouest) ne présente pas une aussi forte tradition de petites coopératives de production qu'en France et le chercheur a des difficultés pour comparer des formes juridiques et des expériences économiques diverses. Sans doute un gros effort est fait

actuellement dans chaque nouveau Land pour former des *groupements de producteurs* et il faut s'interroger sur les éléments qui pourraient éventuellement faire ressembler les GbR avec les G.A.E.C. français ; par ailleurs, l'implantation des "*Machinenring*" (forme approchante des CUMA, mais sur un espace géographique plus élargi) est bien plus avancée en ce moment en Saxe que dans le Nord de l'ex-RDA (parce qu'il n'y a plus de "nouveaux agriculteurs"). Si les coopératives sont en France le résultat d'un esprit d'entraide façonné par quarante ans de syndicalisme et de réflexion jaciste, il reste à prouver que l'influence religieuse se concrétisera aussi dans les nouveaux Länder par des formes particulières d'entraide : ceci varie fortement d'un canton à l'autre et il n'est pas sûr que la sensibilité différente entre catholiques et protestants de l'ex-RDA influencera de manière spécifique le rapport des travailleurs à la terre et aux machines (1). A partir des expériences de Bavière ou avec le partenariat d'autres Länder de l'Ouest, se développe l'esprit mutualiste des *Raiffeisenverband*, ces structures qui se démarquent du syndicat des exploitants agricoles privés tout comme de la coopération par des initiatives adaptées à l'environnement capitaliste. Si quelques exploitants disent leur réticence devant les coûts d'approvisionnement pas toujours avantageux pour les nouveaux adhérents, ce réseau s'est efforcé d'élargir son influence dès la chute du mur (*Rauffensenverband*, 1990 et B. Petit, 1992), par des aides au financement grâce à de nombreuses antennes régionales. L'expérience française des SAFER et des Opérations de groupement d'amélioration foncier (OGAF) pourrait être comparée avec l'action de la *Treuhandanstalt* et sa filiale la *BVVG* (B. Petit, F. Gerbzud, 1992). L'agriculture "rationalisée" de l'ex-RDA serait-elle alors demain si performante qu'elle deviendrait une "pierre d'achoppement pour la politique agricole commune (T. Fricke, 1992) ? D'autres pensent que le processus, lent et difficile, ne sera pas uniforme tandis que les "disparités et les inégalités régionales devraient se renforcer mutuellement".

LA TERRE : UNE VARIABLE IMPRÉVISIBLE

Il n'existe pas encore de marché privé de la terre, au sens libéral du terme, et l'histoire des dernières années vient compliquer encore plus un fonctionnement dont la logique échappe aux responsables politiques et aux intéressés. Evoquons quelques questions.

Ceux qui désirent acquérir des propriétés rencontrent une première série de difficultés internes : parfois l'**absence de cadastre** et la complexité des archives locales ratées redoublent les effets qu'ont donné la politique de remembrement et les travaux d'amélioration des champs ; les coopératives ont éliminé bien des repères, bornes ou bosquets. Des registres ont été falsifiés, noircis ou transformés (F. Gerbaud, 1991), et l'armée, qui avait été chargée des relevés topographiques, doit laisser place à des organismes semi-publics de géographie ou à des cabinets

privés. On estime à un million les demandes, faites à Berlin, en vue de dédommagement ou de recouvrements de la propriété foncière ; la moitié des demandes aboutiront à des procès entre anciens et nouveaux propriétaires, cette **insécurité juridique** freine les investissements fonciers ; l'évaluation des prix du sol fait également l'objet de bien des contestations. Le recouvrement des propriétés n'est pas possible lorsque les biens ont été transformés par des investissements ou des constructions ; il est alors prévu de procéder par échanges de compensation ou surtout par dédommagements financiers (à partir d'un fond indépendant du budget de l'Etat) ; c'est aussi le cas lorsqu'une zone a été entre temps déclarée d'utilité publique, ou que l'acquisition par des citoyens ou des firmes de l'ex RDA est censée avoir été faite de façon honnête.

Les lois complexes des **successions** compliquent les échanges, le nombre de réclamations concernant la propriété des terrains et bâtiments est estimé à trois millions (L. Rosenzweig) ; à Leipzig pour 6 000 entreprises industrielles les rapports de propriété sont si confus et les lois si compliquées que seulement 5 % des demandes auraient abouti (Kleine-Brockhuff et al. ; 1992). La *loi d'aplanissement* des difficultés qui était votée en mars 1990 pour "*stimuler les investissements*" a rarement pu être utilisée, avoue le maire de Leipzig. Dans cette ville, les industriels sont prêts à payer le mètre carré de surface constructible jusqu'à 18 000 DM et l'on parle de "grand Monopole" ; cela rejaillit sur les terrains situés à proximité. Dans les *anciens Länder* les biens immobiliers sont imposés sur la valeur cadastrale qui n'a guère été révisée depuis 1964.

La politique de soutien au développement local n'en est qu'à ses débuts ; ainsi il faudra mettre en place, assez rapidement, une carte des **zones de montagne** (l'altitude peu élevée du pays n'autoriserait qu'un faible nombre de communes à faire une demande -seulement une partie du *Hartz*, mais les périodes de végétations raccourcies et les pentes fortes de collines du Sud-Ouest encourageraient davantage de dossiers) ; une partie du Mecklembourg pourrait être classée en **zones défavorisées** (terrains pauvres ou faible densité de population) ; enfin, une partie du littoral peut être déclarée comme zone "**affectée d'handicap spécifique**", pour reprendre les caractéristiques de la Communauté Européenne (J.F. Hulot, 1990). Comment s'effectuera la mise en place de parcelles "municipalisées", seront-elles cédées à des exploitants pour un bail de durée moyenne ? Or, il n'y a pas encore d'étude statistique synthétique sur le prix des transactions, ni sur les relations entre le prix des terres et le taux de l'argent (la tension forte sur le Lombard et les risques de surchauffe ayant plutôt une tendance à faire pression à la hausse, alors que le chômage de quelques cinq millions de personnes et les mises en jachère -depuis 2 ans, 13 % des terres dans le *Mecklenbourg* et 19 % dans le *Brandebourg* contre 9 % en Bavière depuis 20 ans- auraient tendance à diminuer la valeur refuge du sol). Une partie des anciens expatriés ou expulsés désirent récupérer leurs

1. Nous commençons une enquête en Saxe et en Brandebourg pour approfondir l'influence politico-religieuse, importante en période de mutation rapide, comme stimulant d'initiatives de travail collectif, voir le lien avec les Ma-

chines-Ringe (sortes de CUMA) de certains réseaux de la pastorale rurale évangélique.

terres, mais pas forcément pour les exploiter eux-mêmes ; les taux de fermage sont très disparates ?

Une autre question concerne le **transfert des coûts** non seulement du sol, mais aussi de la **protection sociale** entre générations, les coopératives prenaient en charge les retraités et bon nombres d'activités sociales (crèches et foyers de jeunes), aménageaient les routes et construisaient des logements ; or, la question des dettes tout comme celle du partage des terres aux communes n'est pas encore réglée. Selon les contrées, l'exode rural et la fermeture des coopératives renforcera le vieillissement des campagnes déjà problématique avant l'unification (B. Petit, 1992). Les transferts de capital vers le secteur non agricole sont enfin imprévisibles. Les tensions seront vives pour les autorités qui devront choisir entre deux écueils : les revenus de la zone Est doivent être assez bas pour maintenir les équipements en place et attirer des capitaux ; d'un autre côté, ils doivent être assez élevés pour maintenir une population rurale et éviter la désertification de contrées entières. Les **impératifs écologiques** devraient encore compliquer ces questions d'inflexion de prix et de ressources naturelles. Un professeur à l'Institut frankfurtois de recherche sur les structures assure que la baisse des prix de production préconisée par le GATT

sera dangereuse pour les agriculteurs et que les soutiens devront être apportés autrement (actuellement dans les *anciens Länder*, 80 % des dépenses agricoles iraient à 20 % des exploitants, ceux dont les exploitations sont plus grandes et mieux situés) (H. Prieben 1992).

Une certitude est partagée par beaucoup : le rêve de planifier l'économie et d'industrialiser l'agriculture ou l'élevage au point d'étouffer l'initiative privée n'est pas réalisable, mais un retour exclusif à la seule propriété privée est-elle la solution miracle pour des producteurs individuels atomisés ? Ces derniers devront se grouper pour devenir responsables de leur travail, en organisant un contre poids aux forces difficilement maîtrisables des entreprises d'amont (approvisionnement) ou d'aval (transformation et négoce) (R. Richet, 1990). Hier, la confiance dans la technique et dans l'idéologie a entraîné des gaspillages puis bien des désillusions ; aujourd'hui il pourrait être tentant de croire que la propriété privée de la terre, des bêtes et des moyens de production suffit pour stimuler l'engagement personnel ; mais il faut aussi que l'agriculteur soit porté par tout un environnement et une culture et qu'il sache jongler avec la tradition et l'innovation. Car c'est bien l'homme qui produit et qui met en valeur la terre, dans des relations, non seulement à la nature mais aussi à autrui, qu'il lui faut comprendre et chercher à maîtriser.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- F. BAFOIL (1991) - **Les premiers signes du redressement économique**. Observatoire de Berlin (ROSES-CNRS), n° 8, octobre 1991, pp. 8-31.
- E.V. BAUERVERBAND (1991) - **Landwirtschaft der fünf neuen Bundesländer : fakten und ergebnisse**. Berlin, 1991.
- B. CHAVANNE (1990) - Quelle transition pour quelle économie de marché pour les pays de l'Est ? **Revue française d'économie**, n°4, vol. 4, 1990.
- P. COLLET (1990) - Ex-RDA mesures transitoires pour prendre en marche le train communautaire. **Agriculture et coopération**, n° 138, 1990.
- G.V. CRAUSHAAR (1991) - Grundstüceigentum in den neuen Bundesländern. **Deutsch-Deutsche Rechts-Zeitschrift**, H. 10, 1991, pp. 263-269.
- T. FRICKET (1992) - L'avenir des nouveaux länder allemands : ni nouveaux dragons, ni désert industriel. **Lettre de l'OFCE**, Paris, n° 97, 1992.
- F. GERBAUD (1991) - **Le retour des anciens propriétaires**. Observatoire de Berlin (ROSES-CNRS), 1991, pp. 45-51.
- J.F. HULOT (1990) - Les performances économiques des exploitations agricoles en zones défavorisées dans la CEE. **Economie Rurale**, n° 199, 1990, pp. 263-42.
- J. JUHASZ (1991) - Grandes et petites cultures dans l'agriculture hongroise : situation aujourd'hui et perspectives. **Economie Rurale**, n° 205, 1991, pp. 36-42.
- KLEINE-BROCKHOFF, M. MENGE, R. NEUBER (1992) - Der Häuserkampf. **Die Zeit**, n° 13, 1992.
- H.D. KURZ (1992) - Bauernopfer für Europa. **Die Zeit**, n° 12, 1992.
- Ministère fédéral de l'Agriculture (Landwirtschaftsanpassungsgesetz (LAnpG) (1991) - BGBl I.S. 1410. In **die Zeit**, 1991, n° 8, p. 279.
- Ministère de l'Agriculture et des Forêts de Saxe (1992) - Anpasshilfe, 1992.
- I. von MUNCH (1992) - Fünf Länder geben sich Recht. **Die Zeit**, n° 13, 1992.
- H. NOURIT (1991) - **Conférence de Budapest sur le développement des coopératives agricoles en Hongrie** CFCA, Paris, 1991.
- B. PETIT (1993) - **Analyses de langages économiques, l'industrialisation de l'élevage bovin en France et en RDA**. Thèse de 3ème cycle. Paris, EHESS, 1983 434 p.
- B. PETIT (1990) - **Du paysan "camarade coopérateur" au citoyen électeur en RDA**. Coll. de l'ARF, Bordeaux, 1990 10 p.
- B. PETIT (1992) - **Vieillesse dans les nouveaux länder allemands : unification, mobilité et mise à l'écart d'une population assistée**. Colloque de l'ARF, mars 1992, 15 p.
- B. PETIT (en coll. avec F. GERBAUD) (1992) - La Treuhandanstalt dans la privatisation de l'agriculture est-allemande. Sept. 1992, à paraître dans **la Revue d'études comparative est-ouest**.
- P. POLLACK (1990) - Zuunfts Zauberworte : Tourismus und Privatisierung. **DeutscheWirtschaftszeitung**, n° 32, 1990, pp. 6-7.
- H. PRIEBE (1992) - Der Markt versagt. **Die Zeit**, n° 6, 1992.
- X. RICHET (1990) - Réformes et transition vers l'économie de marché. **Revue française d'économie**, n° 1, vol. V, 1990.
- R. RICHTER (1991) - Wirtschaftsumschau : zur Stand der Umstrukturierung landwirtschaftlicher Betriebe in Mecklenburg-Vorpommern. In **Agrarwirtschaft**, n° 40, H 6, 1991, pp. 185-186.
- L. ROSENSZWEIG (1993) - L'Allemagne désunie. **Le Monde**, 9 février 1993.
- H. SCHMIDT (1992) - Ein Pakt für die Einheit. **Die Zeit**, n° 8, 1992.
- P. SIMONNOT (1992) - L'Allemagne s'enlise, la France trinque. **Science et Vie**, n° 82, 1992.
- M. SIVIGNON (1992) - **La diffusion des modèles agricoles, essai d'interprétation des agricultures de l'Est et du sud de l'Europe**. CNRS, Montpellier, 1992.
- R. STEDING (1990) - Rückkehr zum Genossenschaftsgesetz von 1889. **Neue Landwirtschaft**, n° 3, 1990, pp. 6-7.
- R. STEDING (1992) - LPG unter dem Blickwinkel der Agrarrecht. **Aggrrecht**, n° 4, 1992, pp. 9-11.
- K. WITTMANN (1991-92) - Alles Müller. **Die Zeit**, n° 21, 1991. Müller saht ab. **Die Zeit**, n° 7, 1992.